

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 03/04/2015

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Absents : 7

dont Représentés : 2

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ;

Etaient absents : ESPI-VENTURINI Mélanie ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; ROCCHI André ; PAOLI Christian ; SANTONI François.

Etaient représentés : PERALDI Natacha représentée par ANGELI Alain. SANTONI François représenté par Pierre SIMEON De BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT ENROBES ALLEE FONTANILLE

Vu les récents travaux de construction de trottoirs, de remise à niveau de l'éclairage public, des raccordements en eau potable et de plantations réalisés sur l'année Fontanille à Abbazia ;

-Considérant qu'il conviendrait pour finaliser la remise en état du site, de procéder à la réalisation des enrobés sur la totalité du linéaire de la route de l'allée Fontanille soit sur 310 ML x 6,50 m de large entre la RD 244 et la RD 145.

Vu le montant de ces travaux, estimés à 62 495 € HT

Considérant que pour mener à bien ce projet, un plan de financement pourrait être établi tel que :

- Collectivité Territoriale de Corse : 24 998 € soit 40% des travaux HT
- Conseil Général de Haute-Corse : 24 998 € soit 40 % des travaux HT
- Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu : 12 499 € soit 20 % des travaux HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'approuver l'exposé du maire ainsi que le projet de réalisation des enrobés sur la totalité du linéaire de la route de l'allée Fontanille soit sur 310 ML x 6,50 m de large entre la RD 244 et la RD 145 pour un montant de 62495 € HT;

-D'approuver le plan de financement tel que proposé ci-dessus ;

-De solliciter le concours financier de la CTC et du Conseil Général de Haute-Corse conformément au plan de financement ;

-D'autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire,